

# Les piscines sont mal réparties en Wallonie

■ Le Hainaut et le Brabant wallon sont mal servis en infrastructures sportives, en piscines notamment.

La Cour des comptes qui présentait, jeudi au Parlement wallon, son rapport annuel pointait notamment un déséquilibre en matière d'infrastructures sportives. Que l'on habite en province de Hainaut, du Brabant wallon, de Luxembourg, de Namur ou de Liège, les Wallons ne sont pas égaux. «La Cour a constaté l'absence d'une politique cohérente de subventionnement qui garantirait l'utilisation efficiente des moyens alloués. Elle a également relevé une inégalité dans l'accès aux infrastructures sportives selon la province ou l'arrondissement de résidence», explique le Premier président de la Cour des comptes, Philippe Roland.

La Cour conseille au gouvernement wallon d'adopter une méthode de sélection des dossiers d'infrastructures sportives subsidiées qui tient compte des besoins prioritaires dans certaines zones. Il est également manifeste que de nombreuses communes ou villes ne répondent pas suffisamment présentes lorsqu'il s'agit de rentrer des dossiers qui pourraient être subsidiés par la Région wallonne. La responsabilité est donc partagée entre pouvoirs locaux et pouvoir régional.

Ce sont les habitants du Hainaut et du Brabant wallon qui sont les plus mal desservis en termes d'infrastructures sportives. A l'inverse, les Namurois et les Luxembourgeois disposent d'une offre sportive proportionnellement plus importante. Même si, précisons-le, le rapport de la Cour ne tient pas compte des spécificités géographiques de certaines provinces. En province de Luxembourg ou dans le sud de la province de Namur, les distances à parcourir sont parfois plus importantes qu'ailleurs.

## Charleroi a besoin de sept piscines

La Cour des comptes s'est plus particulièrement penchée sur le nombre de piscines que l'on peut trouver en Wallonie. Sur cette question, la Cour a af-

finé son analyse en travaillant par arrondissement (20).

On constate que c'est l'arrondissement de Charleroi qui est le plus pauvre en la matière avec seulement huit piscines pour 429 896 habitants. Vient ensuite l'arrondissement de Nivelles avec huit piscines pour 393 497 habitants. Par contre l'arrondissement d'Arlon est le mieux loti avec cinq piscines pour 59 821 habitants. La Cour considère que l'arrondissement de Charleroi devrait être équipé de 7 nouvelles piscines pour que l'offre soit meilleure. Précisons que l'arrondissement de Liège dispose d'une offre très correcte puisqu'il compte 23 piscines pour 621 500 habitants.

Les autres infrastructures sportives comme les terrains de football et de tennis ou les salles de sport ne sont pas beaucoup plus également réparties que les piscines. Si on se penche sur les terrains de football, la province de Luxembourg dispose d'un terrain pour 1 083 habitants contre un terrain pour 5 962 habitants en Brabant wallon. La moyenne wallonne est d'un terrain pour 2 749 habitants. Pour la pratique du tennis, c'est cette fois le Hainaut qui est le plus mal loti et pour les salles de sport, c'est à nouveau le Brabant wallon qui pointe à la dernière place.

Stéphane Tassin

L'arrondissement  
de Charleroi  
devrait être  
équipé  
de 7 nouvelles  
piscines pour  
que l'offre  
soit meilleure.